

ORDRE DU JOUR

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES / ADMINISTRATION GENERALE ET COMMANDE PUBLIQUE

Rapport d'activité du SMETOM

Le SMETOM a adressé à la Communauté de Communes Moret Seine et Loing son rapport d'activité pour l'année 2020.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DÉCIDE d'approuver le rapport d'activité 2020 du SMETOM.**

Rapport d'activité du SMICTOM

Le SMICTOM a adressé à la Communauté de Communes Moret Seine et Loing son rapport d'activité pour l'année 2020.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DÉCIDE d'approuver le rapport d'activité 2020 du SMICTOM.**

Monsieur Zakeossian indique qu'il ne s'est pas encore plongé dans la nouvelle mission confiée mais l'an prochain il fera une analyse comparative de ce qui se fait dans les différents syndicats.

DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE L'EPAGE DU BASSIN VERSANT DU LOING

Le 25 juin 2018, la communauté de communes Moret Seine et Loing a adhéré au syndicat labellisé EPAGE du bassin versant du Loing.

Moret Seine et Loing bénéficie au sein de l'EPAGE de 32 voix délibératives et doit être représentée par trois délégués titulaires et trois suppléants.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DÉCIDE de désigner les délégués suivants :**

- Délégué titulaire n° 1 : Monsieur SEPTIERS porte 11 voix – Déléguée suppléante : Madame MONCHECOURT porte 11 voix ;
- Délégué titulaire n° 2 : Monsieur MICHEL porte 11 voix – Déléguée suppléante : Monsieur COCHIN porte 11 voix ;
- Délégué titulaire n° 3 : Monsieur BRUMENT porte 10 voix – Délégué suppléant : Monsieur DESVIGNES porte 10 voix.

TOURISME

Vente de nouvelles prestations de visites guidées – Boutique Office de Tourisme Moret Seine et Loing

Dans le cadre de la valorisation du territoire de la Communauté de Communes, l'Office de Tourisme Moret Seine & Loing souhaite proposer différentes prestations de visites guidées pour les groupes scolaires et adultes ainsi que les individuels (Cité médiévale de Moret-sur-Loing, Musée du Sucre d'Orge, Musée du Vélo, Saint-Mammès, Thomery...) afin de diversifier son offre.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DÉCIDE d'autoriser la mise en vente des prestations comme indiqués dans le tableau ci-dessous à l'office de tourisme Moret Seine et Loing :

Intitulé des Visites	Groupe de 0 à 20 personnes (tarif forfaitaire jusqu'à 20 personnes)			Tarifs par personne supplémentaire (maximum 30 personnes)		
	Français	Langue étrangère	Dimanches et jours fériés Français et langue étrangère	Français	Langue étrangère	Dimanches et jours fériés Français et langue étrangère
	Tarifs	Tarifs	Tarifs	Tarifs	Tarifs	Tarifs
Visite de Thomery – Groupes Adultes – Maximum 30 personnes	120 €	140 €	150 € / 180 €	6 €	7 €	7.50 € / 9 €
Visite guidée contée de Moret-sur-Loing (groupes adultes et scolaires) – Maximum 30 personnes	250 €					
Visite guidée contée de Thomery (groupes adultes et scolaires) – Maximum 30 personnes	250 €					

Intitulé des Visites	Scolaires Moret Seine & Loing		Scolaires Hors Moret Seine & Loing	Tarif par enfant supplémentaire Hors Moret Seine & Loing	Tarif par enfant supplémentaire Hors Moret Seine & Loing
	En français	En langue étrangère	En français	En langue étrangère	
Visite de Thomery – Groupes Scolaires	Gratuit	-	110 €	-	5.50 €

MODIFICATION DES STATUTS DE L'OFFICE DE TOURISME MORET SEINE ET LOING ET NOMINATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'EXPLOITATION

La pratique a démontré des difficultés pour réunir les membres du conseil d'exploitation de l'Office de Tourisme Moret Seine et Loing, il est donc proposé de modifier les statuts de L'office du Tourisme afin de diminuer la composition à 12 membres élus et à 10 membres pour le collège professionnel. Il n'y aurait plus de suppléants. En outre, afin d'inviter les membres à respecter davantage les convocations et de faire vivre de façon efficace ce conseil d'exploitation, il est également proposé d'instaurer un quorum.

L'ensemble de ces modifications implique de prendre de délibérer également sur la nouvelle composition du Conseil d'exploitation.

Par ailleurs, le directeur l'OTMSL est nommé par le Conseil Communautaire sur proposition du Président de Moret Seine & Loing.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DÉCIDE :**

- D'approuver les nouveaux statuts modifiés et annexés à la présente ;
- De désigner Madame Marie STRIEBEL, Directrice de la régie office du Tourisme ;
- De désigner les membres du conseil d'exploitation comme suit :
- Collège des professionnels, 10 structures :
 - Jardin des Lys : Marion Orfeuille et François Le Touche
 - Le Div'20 : M. Tuzza
 - Moulin de Flagy : M. Solivo
 - Fontaine du Dy : M. et Mme Paepegaey
 - Les Acacias : M. et Mme Vergnol
 - 1001 Glaces : M. Karaoulanis
 - Le Thalie Théâtre : M. Letoret
 - Top Loisirs : Mme Audo
 - Rosa Bonheur : Mme Brault
 - Ferme de Graville : Mme Rouliot (ou son fils Victor Rouliot)
- Collège des Elus, 12 représentants :
 - M. Balland
 - M. Beaufreton
 - M. Cochin
 - M. Desvignes
 - M. Deysson
 - M. Duchateau
 - M. Gonord
 - M. Michel
 - Mme Monchecourt
 - M. Septiers
 - M. Surier
 - M. Zakeossian

RESSOURCES HUMAINES

REGULARISATION SUITE AU CONTROLE EFFECTUÉ PAR LA TRESORERIE

Mme KLEIN indique que la trésorerie oblige à reprendre un certain nombre de délibérations :

- Pour le recours au contrat d'alternance ;
- Pour le recours au stagiaire rémunéré ;
- Pour le recrutement des chantiers d'insertion, l'ancienne délibération de 2006 devait être mise à jour ;
- L'attribution d'un véhicule de fonction nécessite une délibération annuelle
- De même, il convient de délibérer pour payer les vacataires, sinon la trésorerie bloquera le paiement des salaires.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DÉCIDE :**

- Le recours aux contrats d'alternance.
- Le recours à des stagiaires rémunérés et d'instituer le versement d'une gratification.
- Le recrutement de salariés en CDDI.
- L'octroi d'un véhicule de fonction au Directeur Général des Services.

- La rémunération jusqu'en janvier 2021, des vacances au titre de la surveillance de la cantine du Collège Alfred Sisley, pour un montant brut de l'heure de 12.32 €

Avances de grade : création de postes

Dans le cadre des avancements de grade, des agents titulaires peuvent prétendre en 2022 à une nomination dans le grade supérieur.

Ces Agents donnent toute satisfaction dans l'exercice de leurs missions. Le Directeur Général des Services et leur Responsable hiérarchique ont émis préalablement un avis favorable à leur nomination. Des postes doivent être créés en conséquence, dès qu'ils seront pourvus les postes actuels seront supprimés par délibération.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE les créations de postes suivantes :

- 1 poste d'adjoint administratif principal 1ere classe – direction des ressources humaines
- 3 postes d'auxiliaire de puériculture principal 1ere classe – service petite enfance
- 1 poste d'adjoint d'animation principal 1ere classe – service animation du territoire
- 1 poste d'adjoint technique principal 1ere classe – service sports et évènementiel
- 1 poste d'animateur principal 2eme classe – service développement local
- 1 poste d'adjoint administratif principal 2eme classe - service tourisme
- 1 poste d'adjoint administratif principal 1ere classe – service tourisme
- 1 poste d'adjoint administratif principal 1ere classe – service petite enfance

Création de poste suite promotion interne

Un Agent, titulaire du grade d'Adjoint Technique Principal 2ème classe, a été proposé à la promotion interne sur le grade d'Agent de Maîtrise.

Le Président du CDG77 l'a inscrit sur la liste d'aptitude en date d'effet du 15 novembre 2021.

Les missions exercées par cet Agent (entretien des locaux de Moret Seine et Loing et encadrante des salariés du chantier d'insertion) correspondent au grade susvisé.

Cet agent donne toute satisfaction dans l'exercice de ses fonctions et sa hiérarchie a émis un avis favorable.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la suppression d'un poste d'Adjoint Technique Principal 2ème classe à Temps Complet au 01/01/2022, et la création d'un poste d'Agent de Maîtrise à Temps Complet, au 01/01/2022 (poste d'agent d'entretien au sein des services techniques).

APPROUVE la création d'un poste d'Agent de Maîtrise à Temps Complet, au 01/01/2022 (poste d'agent d'entretien au sein des services techniques).

Transformation de poste

Suite à la mobilité interne d'un agent de la piscine occupant un poste relevant de la filière technique, sur un poste d'agent d'accueil relevant de la filière administrative, il convient, à la demande de l'agent, de transformer ledit poste afin que le grade sur lequel l'agent est nommé soit cohérent avec les missions exercées.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la création d'un poste d'Adjoint administratif principal 2ème classe à temps complet au 01/01/2022, et la suppression d'un poste d'Adjoint technique principal 2ème classe à temps complet au 01/01/2022.

Mise en œuvre du télétravail

Mme KLEIN indique qu'il convient d'élaborer un règlement sur le télétravail qui prévoit les modalités d'attribution.

Ce sujet a été présenté pour information au Comité Technique du 19/11/2021.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE d'adopter le règlement interne du télétravail de la communauté de communes Moret Seine et Loing annexé à la délibération.

DEVELOPPEMENT LOCALCession, auprès de la Société DEPOLIA, d'une parcelle sise rue des Remises à Moret-Loing-et-Orvanne

Moret Seine et Loing est propriétaire du lot n°9 du lotissement « Les Remises », d'une surface de 668 m², sis 1 rue des Remises à Ecuelles (77 250 MORET-LOING-ET-ORVANNE) et constitué de la parcelle ZB 449.

Spécialisée dans le recyclage des déchets professionnels, la société acquiert le lot sus nommé afin de régulariser la maîtrise foncière de ses extensions futures.

Le prix de vente est de 13 500€ HT.

L'acquisition sera faite via la Société Civile Immobilière « Des Remises » pour le compte de la société DEPOLIA. M Henri DE WULF représentera la SCI « Des Remises » en sa qualité de gérant.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE la vente du lot 9, d'une surface de 668m² situé sur le lotissement « Les Remises », constitué de la parcelle ZB 44, sises rue des Remises 77 250 Moret-Loing et Orvanne, au profit de la Société Civile Immobilière « Des Remises », au prix de 13 500€ HT (treize mille cinq cents euros hors taxes).

POLITIQUES CONTRACTUELLESConvention territoriale globale

La Convention Territoriale Globale vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants, pour une période de 5 ans.

Dédiée aux familles et aux habitants de la Communauté de Communes de MORET SEINE & LOING, la démarche d'un diagnostic partagé avec les services de la CAF, les travaux relatifs au renouvellement des projets sociaux, le travail engagé afin de redéfinir la politique jeunesse de la communauté de communes, ont permis une meilleure prise en compte des besoins sociaux grandissants sur son territoire et pour lesquels des actions pourront être engagées en :

- Accompagnant les habitants en leur permettant d'accéder à l'ensemble de leurs droits et en développant des équipements et services,
- Améliorant la qualité du service public en assistant la Communauté de Communes dans la structuration progressive d'une véritable politique locale dans les champs d'intervention institutionnelle portés par la CAF 77.

14 fiches actions ont été validées autour des 5 thèmes suivants :

- l'accueil du jeune enfant,
- l'offre de loisirs jeunesse,
- le soutien à la parentalité,
- l'animation de la vie sociale et de l'accès aux droits,

- le logement et cadre de vie.

Les communes qui avaient un contrat enfance ont été intégrées dans cette nouvelle CTG.

Monsieur Deysson indique que les compliments de la CAF ont été adressés aux services car un véritable travail de partenariat a été ressenti et analysé. Les fiches actions sont de qualité et seront à intégrer dans le cadre dans notre futur projet de territoire.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE la signature avec la CAF 77 de la Convention Territoriale Globale (CTG).

FINANCES

Budget 2021 – Décision modificative – Budgets Moret Seine et Loing

Des ajustements budgétaires doivent être réalisés afin de clôturer les exercices comptables.

1/ Section d'investissement

➤ **Ajustement des crédits annuels – Variation – 38 560 €**

Pour les dépenses, principales modifications :

- Article 2135 – Aire d'accueil des gens du voyage à Champagne, démarrage de l'opération de réaménagement et extension ;
- Articles 2135, 2151 et 21538 – Centre Aquatique de Moret – Aménagements complémentaires du bâtiment, réfection du trottoir et remplacement de l'éclairage du parking ;
- Article 2135 – Piscine des Collinettes – Raccordement des eaux usées et reprise de faux plafond ;
- Articles 2152 et 21538 – Aménagement de la halte fluviale à Prugnat avec notamment l'installation de bornes distributrices d'eau et d'électricité (Subvention DSIL Plan de relance) ;
- Article 2188 – Crèche Collective Les Moussillons – Equipement Armoire positive réfrigérateur, lave-linge et sèche-linge professionnels ;

Pour les recettes :

- Article 001 – Réduction de déficit d'investissement 2020, les RAR 2020 ayant été intégrés par erreur ;
- Article 1322 – Réduction de la subvention de la Région pour l'aménagement du Site Prugnat en fonction des dépenses réelles ;
- Article 1347 – Inscription de la subvention de l'Etat DSIL – Plan de relance pour l'aménagement de la halte fluviale à Prugnat ;

➤ **Régularisation du compte de gestion**

1/ Basculement du compte 2031 vers le compte 2135 pour 3002 €

2/ Régularisation d'une anomalie du compte de gestion depuis 2006

Suite à la réforme de la M14 en 2006, les subventions d'équipements sont imputées en investissement et sont obligatoirement amorties. Avant 2006, les subventions d'équipements étaient comptabilisées en section de fonctionnement et faisaient l'objet d'étalement de charges par le 4814 ou 4815.

Pour la CCMSL, le solde du compte 4815 d'un montant de 1 252 150,38 € a été repris en balance d'entrée 2006 sur le compte 2042 (opération d'ordre non budgétaire) et devait être amorti sur la même durée que les étalements de charges prévue à la nomenclature M14.

Vu la particularité et le montant de cette opération, la M14 prévoit une procédure de neutralisation budgétaire de l'amortissement des subventions d'équipements versées. Ce choix est opéré par la

collectivité qui présente l'option retenue dans le budget. Il peut s'agir d'une neutralisation totale ou partielle en fonction des équilibres budgétaires.

Il est proposé pour l'opération sollicitée par la Trésorerie d'opérer une neutralisation totale et d'effectuer la régularisation sur 1 année vu l'antériorité de l'opération (soit sur l'exercice 2021)

Section	Intitulé	Compte	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	Dotations aux amortissements	042 – 6811	1 252 150 €	0 €
	Neutralisation des amortissements des subventions d'équipements versées	042 - 7768	0 €	1 252 150 €
Investissement	Neutralisation des amortissements des subventions d'équipements versées	040 - 198	1 252 150 €	0 €
	Amortissement des Subventions équipements versées	040 - 280421	0 €	1 252 150 €
TOTAL			2 504 300 €	2 504 300 €

2/ Section de Fonctionnement

- Ajustement des crédits annuels – Variation + 470 100 €

Il s'agit d'ajuster les crédits ouverts au budget en fonction des réalisations des opérations ou des besoins apparus durant l'exercice. Cela représente 1,70% du Budget malgré les incertitudes qui existaient.

- Régularisation du compte de gestion : 1 252 150 € - Explications dans la section d'investissement

Budget Annexe M14 – Office de Tourisme MSL

Il s'agit uniquement de virements entre articles qui n'affectent pas le montant du budget 2021.

Budget Annexe M14 – Pôle Economique des Renardières

Il s'agit uniquement de virements entre articles qui n'affectent pas le montant du budget 2021.

Section	Intitulé	Compte	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	Autres matières et fournitures	6068	- 2 000 €	0 €
	Entretien de terrains	61521	- 2 000 €	0 €
	Honoraires	6226	4 000 €	0 €
TOTAL			0 €	0 €

Section	Intitulé	Compte	Dépenses	Recettes
Investissement	Terrains nus	2111	- 22 000 €	0 €
	Réseaux câblés	21533	10 000 €	0 €
	Réseaux d'électrification	21534	12 000 €	0 €
TOTAL			0 €	0 €

Budget Annexe M14 – Ancien site ABB

Il s'agit d'un virement entre articles pour inscrire les crédits pour les provisions pour créances douteuse qui n'affectent pas le montant du budget 2021.

Section	Intitulé	Compte	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	Créances éteintes	6542	- 8 000 €	0 €
	Dotations aux provisions des actifs circulants	6817	8 000 €	0 €
TOTAL			0 €	0 €

Budget Annexe M4 – Hôtels Entreprises MSL

Il s'agit d'un virement entre articles pour inscrire les crédits pour les provisions pour créances douteuse et la constatation des créances éteintes qui n'affectent pas le montant du budget 2021.

Section	Intitulé	Compte	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	Entretien de bâtiments publics	61521	- 15 000 €	0 €
	Créances admises en non-valeurs	6541	- 101 217 €	0 €
	Créances éteintes	6542	110 217 €	0 €
	Dotations aux provisions des actifs circulants	6817	6 000 €	0 €
TOTAL			0 €	0 €

Le Budget Annexe CISPD reste inchangé.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE ces modifications.**

Poursuite de l'investissement année 2022 / Reste à réaliser 2021 – Budget principal et annexes

L'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que « jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 Avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. »

La délibération précise la ventilation par chapitres et articles budgétaires d'imputation et l'affectation des crédits.

Budget Principal CC MORET SEINE & LOING1/ Poursuite des opérations d'investissement en 20222 / Restes à réaliser 2021 prévisionnels à reporter en 2022 (Ajustement en fonction des mandats émis au 31 Décembre 2021)**Budget Annexe M14 – Office de Tourisme MSL**Poursuite des opérations d'investissement en 2022

Affectation = acquisition d'équipement informatique ou autres

Budget Annexe M14 – Pôle Economique des Renardières

Poursuite des opérations d'investissement en 2022

Affectation = Aménagement (branchements réseaux) pour les parcelles vendues des tranches 3 Bis et 4 Phase 1

Les nouvelles opérations d'aménagement seront constatées selon la procédure de lotissement (gestion des stocks de terrains aménagés)

Budget Annexe M14 – Ancien Site ABB

Poursuite des opérations d'investissement en 2022

Affectation = aménagement de la parcelle restant propriété de la CCMSL

Les budgets annexes Hôtels d'Entreprises et CISPD ne sont pas concernés par cette disposition pour 2022.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE la poursuite des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2022, comme définit à l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ; Prend connaissance des restes à réaliser prévisionnels 2021 qui seront repris au budget primitif 2022.

Provisions pour créances douteuses – Budget principal

Il y en a pour de 4 999,95 €.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE :

- la constitution, à compter de l'exercice 2021 une provision pour créances douteuses à hauteur de 15 % des restes à recouvrer supérieurs à 2 ans au 31 Décembre 2020 ;
- la révision annuelle du montant des provisions pour créances douteuses au vu des restes à recouvrer constaté au 31 Décembre N-1, en appliquant le taux de 15 % ;
- le constat pour l'exercice 2021, d'une provision pour créances douteuses d'un montant de 4 999,95 €.

Provisions pour créances douteuses – Budget annexe ancien site ABB

Le même raisonnement doit être appliqué.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE :

- la constitution, à compter de l'exercice 2021 une provision pour créances douteuses à hauteur de 15 % des restes à recouvrer supérieurs à 2 ans au 31 Décembre 2020 ;
- la révision annuelle du montant des provisions pour créances douteuses au vu des restes à recouvrer constaté au 31 Décembre N-1, en appliquant le taux de 15 % ;
- le constat pour l'exercice 2021, d'une provision pour créances douteuses d'un montant de 7 918,01 €.

Provisions pour créances douteuses – Budget annexe Hôtels Entreprises

Le même raisonnement doit être appliqué.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE :

- la constitution, à compter de l'exercice 2021 une provision pour créances douteuses à hauteur de 15 % des restes à recouvrer supérieurs à 2 ans au 31 Décembre 2020 ;
- la révision annuelle du montant des provisions pour créances douteuses au vu des restes à recouvrer constaté au 31 Décembre N-1, en appliquant le taux de 15 % ;
- le constat pour l'exercice 2021, d'une provision pour créances douteuses d'un montant de 5 528,28 €.

Créances éteintes – Budget principal

3 admissions pour le montant 16 123,24 €.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE les 3 admissions en créances éteintes d'un montant global de 16 123,24 € du budget principal de la CC Moret Seine et Loing.

Créances éteintes – Budget annexe Hôtel Entreprises

Le même raisonnement doit être appliqué.

Pour l'hôtel d'entreprises cela concerne essentiellement des loyers, le montant est donc beaucoup plus important.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE les 8 admissions en créances éteintes d'un montant global de 109 944,31 € du budget annexe Hôtels d'Entreprises.

Admissions en non valeurs – Budget principal

Il y en a pour 4 017,65 €.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE les admissions en non-valeur d'un montant de 4 017,65 € du Budget principal CC Moret Seine et Loing.

Admissions en non valeurs – Budget annexe Hôtels Entreprises

Il y en a pour 3 364.39 €.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE les admissions en non-valeur d'un montant de 3 364,39 € du Budget annexe Hôtels d'Entreprises.

Travaux en régie – Année 2021

En 2021, les services techniques communautaires ont réalisé en régie l'aménagement des locaux situés sur le Site Prugnat pour réorganiser les services de la collectivité.

Les travaux en régie peuvent être comptabilisés en section d'investissement afin d'apparaître dans le patrimoine communautaire. Ce transfert correspond au coût d'acquisition des matières consommées augmenté des charges directes de production (matériel et outillage acquis ou loués, frais de personnel, etc...) à l'exclusion des frais financiers et des frais d'administration générale (Circulaire NOR/INT/B/94/00257C du 23 Septembre 1994).

La production d'immobilisation donne lieu à une opération d'ordre budgétaire : un mandat destiné à intégrer les travaux en section d'investissement et un titre destiné à neutraliser les charges constatées durant l'exercice à la section de fonctionnement.

Ces travaux peuvent ainsi être éligibles au FCTVA (hors dépense de personnel).

Le Conseil Communautaire lors de la séance du 13 Avril 2021 a ouvert des crédits au budget 2021 pour ces opérations à hauteur de 40 000 €.

Le taux horaire pour 2021 est fixé à 37,08 € (Indexé sur le coût du travail) conformément à la délibération n° 10.04.12 du 6 Avril 2010.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE le montant des travaux en régie sera arrêté et transféré en section l'investissement à l'issue de la journée comptable complémentaire.

Monsieur SEPTIERS souhaite de bonnes fêtes de fin d'année à tous et espère que la situation permettra de se retrouver en conseil au mois de février.

Fin de la séance à 19h15.

Le Président

P. SEPTIERS

La secrétaire de séance

S. MONCHECOURT

